
Demande de modification du PASH Semois-Chiers
**Parc d'activité économique « Le Haut du Sud » -
Commune de TINTIGNY**

Rapport de motivation

IDELUX-EAU
Service Appui aux Communes
Le 10/06/2022



1. Localisation

Ce rapport présente l'étude réalisée sur le Plan Communal d'Aménagement (PCA) dit « Extension du parc d'activités économiques Le Haut du Sud » sur le territoire de la commune de TINTIGNY.

2. Cartes

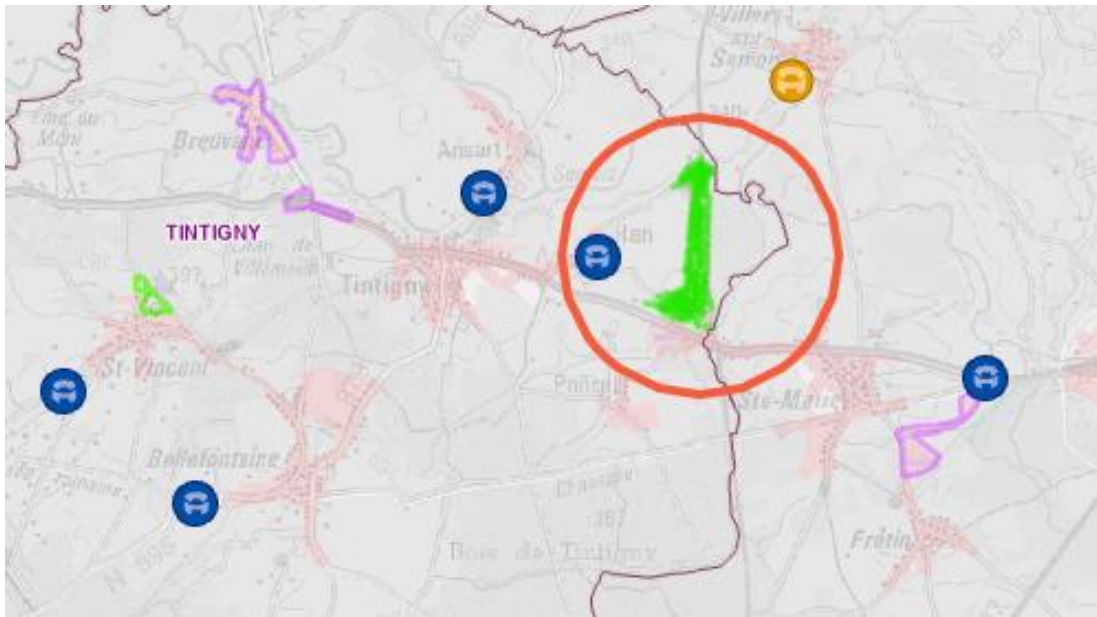


Figure 1. Localisation du Plan Communal d'Aménagement « Extension du parc d'activités économiques Le Haut du Sud » à Tintigny.

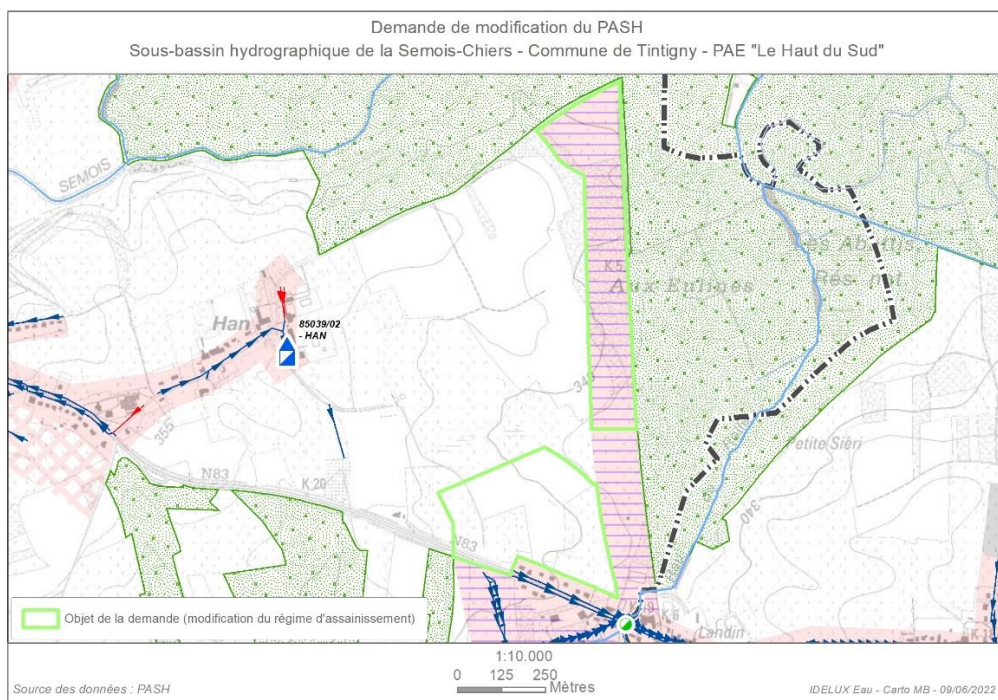


Figure 2. Localisation de la zone concernée par la modification du PASH (zone entourée en vert).

3. Explications

La demande de modification du PASH fait suite à la modification du plan de secteur portant sur une partie PCA dit « Extension du parc d'activités économiques Le Haut du Sud » à Tintigny (arrêté ministériel du 10 mai 2022). Il s'agit donc d'assigner un régime d'assainissement à une nouvelle zone urbanisable et de supprimer le régime d'assainissement pour la zone passant en zone agricole ou forestière.

Cette nouvelle zone d'activités a une superficie d'environ 13.3 ha et devrait accueillir entre 200 et 300 emplois.

Il est proposé d'orienter cette zone en régime d'assainissement collectif. Cette demande est motivée par le fait que le parc d'activités économiques initial est repris en assainissement collectif et que l'extension du parc d'activités sera entièrement équipée d'égouts reliés au réseau existant rue de la Station connecté à la station d'épuration d'Etalle.